



Mon banquier a t il le droit de m'interdire une autorisation de

Par **bandry julia**, le **04/07/2010** à **22:18**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si mon banquier a le droit de me refuser une autorisation de découvert de 500€ alors que mes revenus sont de 834€ (assedic) et 740€ (caf)?

Suis en droit de lui imposer ma demande?

Si non existe t il un autre moyen pour que mon banquier m'aide à ne pas être interdit bancaire sans faire une demande de crédit?

Merci

Par **chaber**, le **05/07/2010** à **06:44**

Bonjour,

le découvert bancaire n'est pas une obligation mais une simple facilité pouvant être tolérée selon la solvabilité des clients. Il peut être supprimé à tout moment

Par **chris_idv**, le **05/07/2010** à **07:17**

Bonjour,

Pour répondre à votre question : oui absolument, le banquier peut vous refuser une autorisation de découvert.

Le banquier est déontologiquement dans l'obligation de refuser un découvert à un client si la situation financière du client est manifestement incompatible avec l'octroi d'un découvert. Cette mesure est tout autant destinée à protéger le client du surendettement qu'à éviter à la banque d'accumuler des créances irrécouvrables.

Cordialement,